

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cindy Houle

<https://www.cadre21.org/membres/52356f66c618f4c81112b8dd>

Date d'obtention : 2022-06-03 18:42:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

uniformisation des interventions.

ça permet une prise en charge rapide de la victime et des autres jeunes impliqués ainsi on limite les dégâts.

aucun intervenant scolaire, policier ou parent n'ont à voir le contenu à caractère sexuel.

le délai de traitement rapide; environ 4 jours.

la majorité des jeunes impliqués dans les cas de sextage ont pu bénéficier d'une méthode alternative à la judiciarisation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je suis rassurée et confiante vu l'encadrement et le soutien que cette trousse apporte.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

rassurer l'auteur du signalement et la victime.

ne porter aucun jugement et être réconfortante

valider les informations auprès des personnes concernées

les rencontrer seul à seul (individuellement)